

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D26-02-03-03

DELIBERATION

du Conseil Municipal de la commune de RAUCOULES

Séance du 03 février 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12

Date de convocation

24 janvier 2026

Objet de la Délibération

Cimetière de Raucoules

Tarifs des concessions A partir du 1^{er} mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Mégane EMONET, Laëticia BASTIN, Marie-Christine PATOUILLARD, Jacki BRUN, Denis CORSOUX, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Martine PAILLET, Aline PICHON.

Procuration : à Laëticia BASTIN, à Marie Christine PATOUILLARD

Absents : Lionel CHARRAS, Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX,

Secrétaire de séance : TOURON Jean-Marc

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident d'appliquer comme suit les tarifs des concessions dans le nouveau cimetière de RAUCOULES. Il y aura uniquement des concessions temporaires d'une durée de 30 ans ou de 50 ans, Les tarifs sont les suivants, à compter du 01 mars 2026.

➤ Nouveau cimetière :

- Concessions de 30 ans : 900,00 C
- Concessions de 50 ans : 1500,00 €

Ces concessions auront les dimensions suivantes à savoir :

- Longueur : 2,80 m
- Largeur : 2,10 m

Devant les caveaux qui seront construits sur ces concessions une marche de 30 cm de hauteur et de 40 cm de longueur, en granit, sera exigée, Le modèle de caveau est annexé à la présente délibération.

➤ Ancien cimetière :

Uniquement des concessions d'une durée de 30 ans. A compter du 01^{er} mars 2026, les tarifs seront les suivants :

- Concession de 30 ans : 100 € le m²

Ce tarif sera calculé en fonction de la superficie de chaque concession vendue.

Ces concessions devront être, au minimum, délimitées par une bordure en pierre ou béton.

- **COLUMBARIUM :**
 - Concession de 30 ans pour 4 places : 1000 €
 - Concession de 15 ans pour 4 places : 600 €
- **JARDIN DU SOUVENIR :**
 - Dépôt de cendres 150 €

Fait à Raucoules, le 03 février 2026
Le Maire,
Bernard SOUVIGNET

